

Présumé assassin du chef d'équipe d'un prestataire forestier à Mitzic Kevin Olleme rattrapé après 24 heures de cavale

ANS
Oyem/Gabon

EN parvenant à s'évanouir dans la nature, après avoir tué de sang-froid Davy Mayombo, chef d'équipe d'une société de prestations forestières, opérant à Mitzic, Kevin Olleme alias "Copain", croyait probablement avoir échappé à la justice pour de bon. Malheureusement pour lui, la perspicacité des gendarmes, déterminés à l'appréhender, a déjoué ses plans. En effet, 24 heures seulement après avoir accompli son forfait, ce jeune compatriote de 22 ans a été neutralisé par les pandores, au moment où il tentait de rejoindre sa ville natale. Au terme de sa garde à vue à la brigade de gendarmerie de Mitzic-centre, l'assassin pré-

sumé a été présenté devant le parquet d'Oyem, qui l'a écroué à la maison d'arrêt locale.

Mais qu'est-ce qui a bien poussé le jeune homme à envoyer ad patres Davy Mayombo, un autre compatriote de 32 ans ?

La hiérarchie du siège social de Libreville de la société prestataire forestière et les collègues du défunt sont toujours sous le choc, à la suite de ces faits remontant au 25 janvier dernier à Mitzic, chef-lieu du département de l'Okano. Ce jour-là, vers 17 heures, alors que Davy Mayombo - un père de famille sans histoire - et des membres de son équipe, sont autour d'un verre au quartier Medouneu, après deux semaines d'intense activité passée en forêt, Kevin Olleme débarque. Il s'agit d'un agent que Mayombo vient de recruter pour le comptage des essences

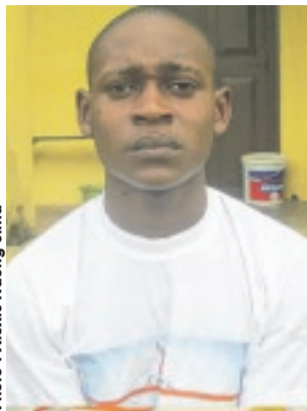


Photo : Alexis Ndong Sima

Olleme Kevin alias Copain, présumé assassin de Mayombo, médite sur son sort à la prison d'Oyem. Photo de droite : l'arme du crime.



Photo : Alexis Ndong Sima

rare. Sans autre forme de procès, le jeune homme lui demande son salaire du mois. Le chef d'équipe s'efforce de lui expliquer que la paie exigée n'est pas encore disponible, la direction générale n'ayant pas procédé au virement. Rien n'y fait, Kevin Olleme fait la sourde oreille. Pis, il entre dans une colère noire et commence par me-

nacer son interlocuteur. « Si je ne suis pas rémunéré ce 25 janvier 2017, le sang va certainement couler », aurait-il déclaré devant témoins.

COUP DE COUTEAU FATAL. Peu de temps après, le jeune homme se rend à son domicile, laissant Mayombo avec ses collègues. Mais il revient quelques minutes plus tard au troquet dénommé "Les 4

portes", armé d'un couteau de cuisine dissimulé dans la poche de sa culotte. Nouvelles menaces suivies, cette fois, d'agression physique: Kevin Olleme se jette sur Mayombo, et l'attrape par le collet.

Au moment où le malheureux tente de se dégager de cet étai, son agresseur sort son couteau de la poche et lui assène des coups à hau-

teur du flanc gauche. La victime s'écroule, se vide de son sang et décède après seulement quelques secondes.

Réalisant la gravité de la situation, Copain, qui a le courage de retirer ensuite le corps de sa victime, prend ses jambes à son cou, devant les regards médusés et impuissants des témoins. Mais sa cavale sera de courte durée, car les gendarmes de la brigade de Mitzic-centre vont le neutraliser, le lendemain, au village Elarmilo, à 38 km de la ville, alors qu'il tente de mettre le cap sur Booué, sa ville natale, dans la province de l'Ogooué-Ivindo.

Conduit au poste sous haute escorte, le présumé assassin a reconnu les faits de meurtre, que les juridictions compétentes vont devoir établir de façon formelle à l'avenir.

Présumé receleur d'un moteur hors bord volé à Lambaréné Christ Achille Mbangou écroué à la prison centrale

EN
Lambaréné/Gabon

Ses présumés complices dans cette affaire, actuellement en cavale, sont activement recherchés pour rendre, eux aussi, des comptes à la justice.

« EN tout cas, je sais que le voleur a 99 jours et le propriétaire un seul. Dès que j'ai vu des enfants venir avec ce costaud moteur, je me suis posé des questions. » Ainsi parlait une dame, qui a vu débarquer, dans son village situé au lac Azingo (Lambaréné), de jeunes gens suspects, transportant un moteur hors bord dont la provenance restait douteuse. Sitôt mis au courant, des gendarmes ont effectué, immédiatement, une descente sur le site, récupérant l'objet volé et interpellant le receleur, un certain Christ Achille Mbangou, gabonais de 26

ans, qui a pour activité principale, la pêche. L'homme a été mis sous mandat de dépôt à la prison centrale de Lambaréné, alors que ses complices, en fuite, sont activement recherchés.

Ramené illico presto à Lambaréné, le présumé receleur a raconté sa version des faits : « Je suis pêcheur depuis la nuit des temps au lac Azingo. Un jour du mois de juin 2016, vers 19 heures, mon ami Lincy Nkoma, Gabonais comme moi, a proposé de me vendre un moteur de 40 cv. J'ai accepté cette offre alléchante, vu que j'étais dans le besoin. Je lui ai donc communiqué mon numéro de téléphone. Et vers 2 heures du matin, Lincy Nkoma m'a appelé, me demandant de venir urgemment avec un taxi au port de Lambaréné. Une fois sur les lieux, il m'a conduit jusqu'au parking. Et là, il m'a présenté le moteur. La transaction s'est faite à cet



Photo : Esafé Ndilorum

Le receleur, Christ Achille Mbangou.

endroit: il m'a remis le moteur et moi je lui ai remis une somme de 120 000 francs comme première avance. Je suis allé déposer le moteur chez moi au quartier Petit-Paris III et, le lendemain matin, j'ai encore remis 480 000 francs au vendeur pour faire une somme de 600 000 francs. Le prix de l'article ayant été fixé à 780 000 francs, j'ai encore remis, un peu plus tard, 150 000 francs (...). Aujourd'hui, il me reste à lui verser 30 000



Photo : Esafé Ndilorum

Le moteur hors bord, tel qu'il a été retrouvé chez le malfrat.

francs.» Christ Achille Mbangou confie, ensuite, aux enquêteurs que l'argent utilisé pour acheter le moteur hors bord provenait de ses économies engrangées lors de ses ventes de poisson. Il a, par ailleurs, tenté de se défendre, en affirmant qu'il ne savait pas que le moteur que lui proposait Lincy Nkoma était issu d'un vol. **PROPRIÉTÉ DE LA BRIGADE NAUTIQUE.** Il en a profité pour accuser son oncle qui, selon lui, l'aurait

abandonné à son triste sort. « Je pêche le poisson au lac Azingo avec mon oncle Guy-Roger Pambo, Gabonais de 45 ans. Malheureusement, il a pris la poudre d'escampette dès qu'il a appris que les gendarmes se trouvaient au village pour enquêter sur une affaire de moteur volé. » Ironie du sort, ce moteur hors bord de 40 cv turbo appartient à la brigade nautique de la gendarmerie de Lambaréné. Il est porté disparu depuis le

mois de juin 2016 au débarcadère. Et les pandores, qui étaient à sa recherche depuis plusieurs mois, venaient ainsi de voir leurs efforts couronnés de succès.

De source sûre, le receleur, pour se défendre, a tenté de mener les enquêteurs en bateau. Car, il savait bien que le moteur était la propriété de la gendarmerie de Lambaréné et qu'il avait été volé, puisque toute la ville en parlait. En plus, issu de la dotation de 2016, cette pièce, encore à l'état neuf, ne pouvait pas coûter 780 000 francs.

Présenté au procureur de la République près le tribunal de première instance de Lambaréné, Christ Achille Mbangou a été mis sous mandat de dépôt à la prison centrale de la localité. Son acolyte, Guy-Roger Pambo, et le vendeur, Lincy Nkoma, sont activement recherchés pour rendre, eux aussi, des comptes à la justice.

Accident à Ntoum

Un camion termine sa course folle dans une habitation

SCOM
Libreville/Gabon

ON est passé à côté d'un drame, le dimanche 5 février, au quartier Nkoltang, dans le deuxième arrondissement de la commune de Ntoum, le chef-lieu du département du Komo-Mondah. Laissé en position de stationnement par son conducteur, un véhicule transportant des matériaux de construction s'est brusquement détaché, puis s'est

retrouvé à l'intérieur d'une maison, la détruisant complètement. Un enfant qui dormait dans la case à ce moment-là a miraculeusement eu la vie sauve, alors que le poids lourd a, quant à lui, perdu son pare-brise après l'impact.

Théâtre de l'événement: le petit marché de Nkoltang, à environ 30 km de Libreville, sur la Nationale 1, juste à quelques encablures du poste de contrôle de gendarmerie. Il est environ 18 heures. Le conducteur



Photo : E-MM

Le camion, tel qu'il a été trouvé encastré dans la maison.

du gros porteur qui roule dans le sens Ntoum-Libreville, marque un arrêt pour se ravitailler en produits

vivriers. Pendant que le chauffeur effectue ses emplettes, le camion, stationné sur une

petite pente, se détache brusquement et se met à descendre seul, changeant littéralement de trajectoire pour terminer sa course folle dans une maison en planches.

Le choc est accompagné d'une énorme déflagration, et une petite foule se forme aussitôt sur le lieu de l'accident. Presque au même instant que les éléments de la brigade de gendarmerie en poste non loin de là. Après un premier constat à chaud, les conclusions des

Officiers de police judiciaire (OPJ) pointeront une négligence: le chauffeur du camion aurait oublié de tirer son frein à main.

« Lors de l'impact, un enfant était endormi dans sa chambre. En écoutant l'énorme bruit, il a précipitamment pris ses jambes à son cou, et s'est retrouvé aussitôt hors de danger. Mais on aurait pu enregistrer mort d'homme, si et seulement si toute la maisonnée était là (...), croient savoir les pandores.